

DEL2024-083



**MAIRIE DE PEYMEINADE**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 25 septembre 2024**  
**19H30**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

**OBJET : Règlement d'utilisation de la salle Art et Culture - Mise à jour**

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 25 septembre 2024 à 19 heures 30 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Gilles CHIAPELLI - M. Emmanuel REDA - M. Christian LEBEGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Patricia DI SANTO - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

**ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :** M. Yann GAMAIN.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** Mme Huguette LACROIX - M. Jean-Michel BATTESTI - Mme Fabienne WALLON - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Laetitia INNOCENTI - Mme Clarisse PIERRE - Mme Sophie PERCHERON - M. Joseph MATTIOLI.

**POUVOIRS DE :** Mme Huguette LACROIX à Mme Aleth CORCIN - Jean-Michel BATTESTI à Mme Catherine SEGUIN - Mme Fabienne WALLON à M. Gilles CHIAPELLI - Mme Nathalie SAGOLS à M. Pierre FAURET - M. Pierre-François DERACHE à Mme Catherine LE ROLLE - Mme Laetitia INNOCENTI à M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Clarisse PIERRE à M. Michel DISSAUX - Mme Sophie PERCHERON à Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI à M. Eric VIDAL.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Catherine LE ROLLE.

**DOMAINE / THEME : CULTURE**

**RAPPORTEUR : Andrée MARCKERT**

**SYNTHESE**

La salle d'exposition « Art et Culture » accueille tout au long de l'année des expositions-ventes d'artistes et artisans de la région, et plus particulièrement de Peymeinade.

Son fonctionnement a été défini dans le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal du 30 mars 2017.

Depuis lors, des modifications sont survenues quant aux modalités de mise à disposition et au fonctionnement du lieu.

Aussi, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la salle « Art et Culture », en précisant :

- les modalités de mise à disposition de cet espace et de son matériel auprès des particuliers et associations qui en font la demande ;
- les obligations légales à respecter par tout utilisateur, en particulier en matière d'assurance et de sécurité ;
- les adresses de contact et le service gestionnaire.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur de la salle d'exposition « Art et Culture », tel qu'annexé à la présente.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2144-3 stipulant que le Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux communaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public ;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L2125-1 stipulant que toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier ;

**Vu** la délibération n°2017-029 du Conseil Municipal du 30 mars 2017 adoptant le règlement intérieur de la salle d'exposition « Art et Culture ».

**Madame Andrée MARCKERT expose au Conseil Municipal :**

**Considérant** que la salle d'exposition « Art et Culture » accueille tout au long de l'année des expositions-ventes d'artistes et artisans de la région, et plus particulièrement de Peymeinade ;

**Considérant** que le fonctionnement de la salle « Art et Culture » a été défini dans le règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal du 30 mars 2017 ;

**Considérant** que depuis lors, des modifications sont survenues quant aux modalités de mise à disposition et au fonctionnement du lieu ;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la procédure de mise à disposition de la salle d'exposition « Art et Culture » et de son matériel ;

**Considérant** la nécessité en particulier de spécifier les obligations en matière d'assurances pour toute demande d'utilisation de la salle « Art et Culture » ;

**Considérant** le besoin de mettre à jour les adresses de contact et le service gestionnaire.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du projet de règlement intérieur de la salle « Art et Culture », tel qu'annexé à la présente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement d'utilisation de la salle d'exposition « Art et Culture », tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application du règlement ci-annexé.

**VOTE : UNANIMITE**

Peymeinade, le 25 septembre 2024

Le Maire,  
Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE



La Secrétaire de séance,  
Catherine LE ROLLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Le Rolle', is written over a blue horizontal line.